

## **Guatemala : Attentat contre une dirigeante du Conseil des peuples K'iche'**

***10 juillet 2012 : La CSI et ses organisations affiliées guatémaltèques CUSG, CTGC et UNSITRAGUA ont condamné l'attentat perpétré ce 4 juillet contre Lolita Chavez, dirigeante du Conseil des peuples K'iche' (Consejo de Pueblos de K'iche' - CPK) et du Conseil des peuples de l'Occident (Consejo de Pueblos de Occidente). Le CPK avait organisé une manifestation pacifique à Santa Cruz del Quiché pour dénoncer la conduite raciste et arrogante du maire Estuardo Castro du Partido Patriota (PP) à l'égard des peuples autochtones et la corruption qui gangrène son administration.***

D'après les informations parvenues à la CSI, la manifestation touchait à sa fin lorsque des individus armés de bâtons, de machettes et de poignards se sont attaqués aux membres du Conseil faisant plusieurs blessés, dont quatre femmes. La cible de leur attaque était Lolita Chavez, dirigeante de l'organisation. Heureusement, ils n'ont pas réussi à l'atteindre. Appelée d'urgence, la police est arrivée sur les lieux 25 minutes plus tard et s'est mise à rudoyer les membres des communautés. Par la suite, le maire, accompagné de soldats, s'est rendu au sein d'autres communautés pour menacer les membres du CPK et a porté plainte auprès du Procureur des droits humains (PDH) contre les militants et défenseurs de la terre et des droits territoriaux.

« La situation actuelle au Guatemala est totalement inacceptable » a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. « La situation de racisme, d'intolérance et de discrimination à laquelle se voient confrontés les peuples autochtones est inexcusable ! Les autorités doivent s'assurer que les municipalités et les entreprises respectent les droits des communautés, en commençant par la Convention 169 de l'OIT. »

Dans une [lettre](#) adressée aux autorités guatémaltèques, la CSI demande instamment au président Otto Perez Molina de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le respect du droit de consultation, les conventions internationales et la Déclaration des Nations Unies relative aux droits des peuples autochtones, outre la Constitution du Guatemala. D'autre part, la CSI appelle les autorités guatémaltèques à retrouver sans délai les auteurs matériels